



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République centrafricaine

Question écrite n° 73999

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la grave crise que connaît la République centrafricaine depuis le coup d'Etat du 28 mai 2001. Les exactions commises alors à l'encontre de la population civile s'étaient accompagnées de nombreux massacres de membres de l'ethnie yakoma. Les missions menées depuis sous l'égide de l'ONU, d'abord par le général Amadou Toumani Touré puis, par le général Lamine Cissé, à la tête du bureau des Nations Unies en République centrafricaine (BONUCA), ont permis un certain retour au calme. Néanmoins, la situation politique et sociale ne s'est guère stabilisée. L'aide aux populations civiles, et notamment aux nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays, demeure toujours insuffisante. La présence de forces militaires étrangères sur le territoire de la République centrafricaine est, en outre, durement ressentie par une part importante de la population et risque de compromettre les espoirs de réconciliation nationale. Aussi, il lui demande quelles sont les dispositions que la France entend prendre pour contribuer au retour de la paix civile et sociale en République centrafricaine.

Texte de la réponse

La tentative de coup d'Etat survenue le 28 mai 2001 en République de Centrafrique a illustré la fragilité du processus de consolidation de la paix dans ce pays, et la réapparition d'un clivage ethnique qui tendait à s'estomper depuis 1997. Elle a eu des conséquences négatives sur la cohésion nationale, mais également sur l'économie du pays, le blocage de la principale voie d'approvisionnement de la capitale et la fermeture des administrations, banques et commerces pendant plus d'une semaine ayant provoqué un important manque à gagner pour l'Etat, réduisant encore ses capacités à faire face à ses dépenses, notamment salariales. Le climat politique a connu depuis lors un certain apaisement, avec d'une part la rencontre à Bangui en février dernier, sous l'égide du Bonuca, des partis politiques de la mouvance présidentielle et de l'opposition, et d'autre part le retour spontané des membres de l'ethnie yakoma réfugiés en RDC. Toutefois, la situation reste difficile, notamment sur les plans économique et social : en dépit de l'engagement de déployer tous les efforts nécessaires en vue de trouver une solution définitive à la crise salariale, pris au nom de son Gouvernement par le Premier Ministre à l'occasion d'une rencontre avec l'ensemble des dirigeants des syndicats en novembre 2001, ces derniers n'excluent pas de marquer leur mécontentement par une rupture de la trêve sociale. La France a fermement condamné la tentative de coup d'Etat du 28 mai, à l'instar de l'Union européenne et du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle a apporté dans le courant des mois de juin et juillet 2001, une aide humanitaire d'un montant de 0,23 MEUR (1,5 MF). Ciblée sur un public vulnérable de femmes, d'enfants, et d'adolescents, dont elle avait pour objectif de combler les besoins les plus urgents (apports alimentaires, approvisionnement en médicaments...), cette aide avait par ailleurs une vocation apaisante, dans l'attente d'une normalisation de la situation générale. Aujourd'hui, la France continue de suivre avec la plus grande attention l'évolution de la situation en République de Centrafrique. Sur le plan diplomatique, elle saisit l'occasion de chacun de ses contacts avec les autorités de ce pays pour plaider en faveur d'une véritable politique de réconciliation nationale, de la poursuite du dialogue social et politique, de la restructuration des forces armées sur une base multiethnique, ainsi que d'un encouragement au retour et à la réinsertion des

réfugiés de RDC. La France souhaite également que l'accord intérimaire conclu en octobre 2001 avec le FMI aboutisse dans les meilleurs délais à la conclusion d'un accord définitif. Elle apporte par conséquent à la République de Centrafrique un appui qui lui permet de renouer avec la communauté internationale et de bénéficier ultérieurement de soutiens extérieurs de la part de ses principaux partenaires. Enfin, la France entend conserver son soutien aux Nations unies et en particulier au général Lamine Cissé, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, dans son action en faveur d'un apaisement de la situation et du rétablissement d'un climat de confiance.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73999

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1345

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2312